

Trait-d'Union

BULLETIN MUNICIPAL

Juin 2021

80

SOMMAIRE

2

Le mot du Maire

3

**Conseil Municipal :
Résumés des comptes rendus**

6

**Jérémie Mahé :
notre école / sa passion**

10

Délinquance : des caméras ?





2

Le mot du Maire

Dormelloises, Dormellois

Au moment de l'écriture de ces lignes, les mesures sanitaires vont s'assouplir progressivement actant la réouverture de certains commerces, des lieux de loisirs et la reprise de nombreuses activités. Ainsi, la vie va pouvoir reprendre son cours mais restons, restez prudents, le virus n'a pas disparu et les gestes barrières sont toujours d'actualité.

La une de ce numéro 80 du Trait d'Union est embellie par les dessins des enfants ayant participé au concours de Pâques et sélectionnés par le comité de rédaction. Le choix fut difficile.

Bravo à tous les artistes !

Vous avez été nombreux à répondre favorablement aux propositions de vaccination de la mairie, au centre de Thomery, qui n'a reçu que des compliments concernant l'accueil et l'organisation.

Un grand merci à tous les bénévoles du centre de vaccination !

En supplément de ce Trait d'Union, vous trouverez un imprimé rappelant quelques règles de bonne conduite très souvent oubliées et non respectées.

Imprimé à lire très attentivement au vu des nombreuses incivilités et du non-respect de ces règles (urbanisme, nuisances sonores, déjections canines, sécurité routière, élagage végétation...).

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un très bel été ensoleillé.

Francis LARGILLIERE
Votre Maire

Fibre optique : Déploiement en vue

La phase d'exploration et de caractérisation des cheminements (aérien et souterrain) est terminée.

Une réunion de validation globale d'ingénierie a eu lieu à la mairie avec tous les représentants (commune, maître d'ouvrage).

Du fait du nombre accru de prises de fibre optique, la commune bénéficiera de son propre réseau (partagé avec Flagy à l'origine) mais cela nécessitera la pose d'installations supplémentaires (armoires de raccordement, ...).

Les travaux de réalisation du déploiement devraient débuter au mois d'Octobre 2021.

Le maître d'ouvrage ne peut intervenir que sur le domaine public, aussi pour tout raccordement entre la prise, située en limite de propriété, et l'intérieur de votre domicile, vous devrez faire appel à votre opérateur.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter

Mr MIGATA Bernard, tél : **06 78 65 73 95** (SMS ou message préalable).

Nouveau site internet

L'architecture du nouveau site internet est en passe d'être finalisée. Des points restent à préciser, cependant, le web designer ainsi que l'équipe communale ont commencé à remplir et rédiger son contenu. Les premières impressions sont très bonnes et les possibilités offertes nous permettent d'envisager la création de pages et d'articles de grandes clarté et qualité visuelle.

Bernard MIGATA


Ma Commune Connectée.fr

Nouveau service disponible
à Dormelles

Télécharger l'application

Ma Commune Connectée

Sur votre smartphone ou tablette pour recevoir les informations publiées par votre Commune



Mairie
14 rue de la Mairie
77130 DORMELLES

OUVERTURE LE :

Mardi : 9h à 12h

Jeudi : 9h à 12h

Vendredi : 9h à 12h

Téléphone : 01 60 96 65 01

ou sur rendez-vous (en semaine hors ouvertures)

Mail : mairie.dormelles@laposte.net

Site internet : www.dormelles.fr

Application : **Ma Commune Connectée**

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE



Les comptes rendus sont consultables dans leur intégralité sur le site www.dormelles.fr

RÉSUMÉ DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2020

● RENOUELEMENT DE LA CONVENTION URBANISME AVEC CCMSL (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MORET SEINE-ET-LOING) :

Dans le cadre de la mutualisation, la Communauté de Communes Moret Seine et Loing met à disposition des communes qui le souhaitent son service « urbanisme » pour l'instruction des dossiers.

La participation financière des communes sur le coût d'instruction est :

- Permis d'aménager : 330 euros,
- Permis de construire : 280 euros,
- Déclaration préalable de lotissement : 280 euros,
- Permis de démolir : 220 euros,
- Déclaration préalable de travaux : 190 euros,
- Certificat d'urbanisme opérationnel : 165 euros,
- Certificat d'urbanisme d'information : 110 euros,
- Aides techniques diverses : 40 euros/heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier au service urbanisme de CCMSL les permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable de lotissement, certificat d'urbanisme opérationnel et les aides techniques diverses,

● DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A CCMSL :

Considérant que la commune de Dormelles souhaite l'«Aménagement voirie - école», et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing ;
Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement annexé à la convention de réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing en vue de participer au financement de l'«Aménagement voirie-école» à hauteur de 18 010 euros HT.

● RENOUELEMENT DU SITE INTERNET :

Monsieur MIGATA délégué de la commission communale « site internet » fait un exposé sur le renouvellement du site internet de la commune.

Le Conseil municipal décide d'engager le renouvellement du site internet, retient le devis proposé par la Société Agence Nova pour un montant de 2 510 euros HT.

● DEMANDE DE L'AUBERGE DU BOCAGE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Guillaume Lucas « Auberge du Bocage » sollicitant un geste de la commune pour ses loyers suite à la crise sanitaire, informe avoir contacté également le boulanger qui refuse la proposition d'une aide, décide d'accorder une réduction de 50 % sur les loyers de l'Auberge sur le 4ème trimestre 2020 pour un montant de 669,75 euros.

● DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU :

Dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, les boues issues de notre station d'épuration doivent être hygiénisées afin de les rendre propres à l'épandage. Cette action nécessite un surcoût sur notre budget d'assainissement d'un montant de 11 868,89 euros TTC.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour cette opération, mandate le Maire pour la poursuite de la démarche et l'autorise à signer tout document à cet effet.

● INFORMATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES :

- **Assainissement** : Monsieur Bernard MIGATA nous informe d'une visite de contrôle de la SATESE concernant la station d'épuration.
- **Fibre optique** : Monsieur Bernard MIGATA nous informe d'une réunion avec ENGIE concernant l'évolution sur le déploiement de la fibre optique sur la commune.
- **Mr Pascal VERRIELE** : Demande s'il est possible d'envisager plus d'illuminations de Noël dans les hameaux.

RÉSUMÉ DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2021

● MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SDESM PAR ADHÉSION DES COMMUNES DE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, MONTEREAU-FAULT-YONNE ET FONTENAY-TRÉSIGNY :

Le Conseil municipal, approuve l'adhésion des communes de Saint-Pierre-Lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne).

● MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LOING :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la modification des statuts de Moret Seine et Loing.

● CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CONSEILLER EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LOING :

Dans le cadre de la mutualisation, la Communauté de Communes Moret Seine et Loing met à disposition des communes qui le souhaitent son Conseiller en Prévention des Risques Professionnels.

Le montant de la rémunération, des charges sociales, des charges en matériels divers et frais assimilés versé par Moret Seine et Loing sera remboursé par la commune au prorata de la quotité de travail exercé dans le cadre de sa mise à disposition, soit 40 € de l'heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier l'élaboration des documents par le conseiller en prévention des risques professionnels, approuve la convention de mise à disposition du conseiller en prévention des risques professionnels,

● DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT « FORÊT-BOIS » :

Le Conseil Municipal désigne Mme BUC Isabel élu référent forêt-bois auprès de la Fédération nationale des Communes forestières (forêt domaniale, communale ou privée).

● DEMANDE DE L'AUBERGE DU BOCAGE :

LE MAIRE,

EXPOSE : Suite à la crise sanitaire et à la fermeture des restaurants, l'Auberge du Bocage, dans un courrier reçu en mairie le 25/01/2021 nous demande une nouvelle aide financière.

RAPPELLE : La Mairie de Dormelles a accordé une remise de 50% du montant du loyer de l'auberge du bocage au titre du dernier trimestre 2020 (soit 669,75€).

INFORME : Suite à ce courrier Monsieur LUCAS Guillaume, gérant de l'auberge du bocage, a été reçu en mairie le 9 février 2021. Il lui a été rapporté que la commune n'était pas opposée à lui accorder une nouvelle aide financière, lui a demandé de consentir à quelques efforts d'ouverture et lui a conseillé d'aménager quelques services supplémentaires.

Prenant acte des excuses formulées par Monsieur LUCAS Guillaume suite aux propos postés depuis le 11 février 2021, sur le compte Facebook de l'intéressé, et pouvant être considérés comme diffamatoires à l'encontre du Conseil Municipal, le Conseil Municipal décide ne pas porter plainte.

PRÉCISE : Le montant du loyer mensuel de l'auberge du bocage est de 446,50€ comprenant la partie commerciale ainsi que le logement.

Ce montant très faible du loyer a été établi depuis plusieurs années afin de permettre aux habitants d'avoir un commerce multi-services.

DEMANDE : 1° : Au conseil municipal de se prononcer sur l'octroi d'une remise des loyers de l'Auberge du Bocage au titre du premier trimestre 2021.
2° : Au conseil municipal de se prononcer sur l'octroi d'une remise partielle ou totale des loyers de l'Auberge du Bocage au titre du premier trimestre 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré passe au vote.

1° : Sur l'octroi d'une remise des loyers de l'Auberge du Bocage au titre du premier trimestre 2021.

Contre : 03 / Pour : 11

2° : Sur l'octroi d'une remise partielle ou totale des loyers de l'Auberge du Bocage au titre du premier trimestre 2021.

Remise 100% : 06 / Remise 50% : 05 / Contre : 03

DÉCIDE : D'accorder une réduction totale sur les loyers du 1^{er} trimestre 2021 soit un montant de 1 339,50€.

● INFORMATIONS ET INTERVENTIONS DES CONSEILLERS :

- **Assainissement** : Monsieur Migata Bernard nous fait part de la visite de contrôle qui a été effectuée à la station d'épuration. La SATESE constate le bon fonctionnement de la station. Une extension de la filière de traitement des boues est à prévoir.

• **Fibre optique** : Monsieur Migata Bernard nous informe sur l'évolution du déploiement de la fibre optique sur la commune. La phase étude est toujours en cours.

• **Syndicat EPAGE du Bassin du Loing** : Monsieur Migata Bernard nous fait un compte rendu sur la visite du « Moulin de l'Aunoy » en date du 5 février dernier dans le cadre de la continuité écologique.

Les arbres couchés au niveau du lavoir seront enlevés par une entreprise privée.

• **CCMSL** : Monsieur Migata Bernard nous informe que CCMSL a mis en place des cours informatiques les mercredis après-midi sur les communes de Villemer, Champagne S/Seine et Montigny S/Loing.

• **Ecole** : Madame Loison Largillière Sylvie nous informe sur les dernières directives du gouvernement concernant la crise sanitaire pour les écoles primaires.

• **Site internet** : Monsieur Migata Bernard nous informe sur l'évolution du nouveau site internet de la commune. La première phase de conception est terminée. L'équipe municipale travaille sur le contenu des données à intégrer au nouveau site.

• Madame Lembermont Nadine nous informe sur les intentions du Comité des Fêtes :

1/ Bourse aux plantes le 25 avril 2021 de 9h à 13h,

2/ Rénovation du terrain de tennis (filet-peinture-grillage..),

3/ Implantation d'une table de ping-pong près du terrain de tennis,

4/ Création d'un terrain de pétanque sur la place de l'église.

• Monsieur MIGATA Bernard demande s'il est possible de reboucher les trous sur la route du « Bois Piget »,

Informe le conseil sur les nuisances sonores « Rue de la Garenne » à cause d'une location airbnb,

Demande des informations sur le projet d'implantation de caméras sur la commune.

• Madame MEGNIEN Marie-France informe le conseil sur des problèmes de nuisances sonores « Route de Challeau » à cause de la mise en place de pompe à chaleur.

● INFORMATIONS DU MAIRE :

• Une plainte a été déposée à l'encontre d'un administré de la commune pour dégradation du village.

• Une plainte a été déposée suite à l'incendie devant la salle des sports.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

● APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT SPANC :

Le compte de gestion 2020 du service assainissement SPANC dressé par le comptable public, n'appelle ni réserve ni observation.

Le budget est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

● VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT SPANC :

Le compte administratif 2020 annexe du service d'assainissement SPANC présente un excédent global de 5 288,33 euros en section d'exploitation.

Le Conseil Municipal vote le compte administratif.

● VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT SPANC :

Le budget primitif 2021 annexe d'Assainissement SPANC s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 288,33 euros en Section d'Exploitation.

● APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Le compte de gestion 2020 du service assainissement dressé par le comptable public qui n'appelle ni réserve ni observation de sa part est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

● VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Le compte administratif 2020 de l'assainissement présente un excédent global de 208 104,45 euros, représenté par un excédent de 154 700,40 euros en section d'exploitation et un excédent de 53 404,05 euros en section d'investissement. Le Conseil Municipal vote le compte administratif.

● VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Le budget primitif 2021 annexe d'Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 223 233,73 euros en Section d'Exploitation et à la somme de 181 821,73 euros en Section d'Investissement. Le Conseil Municipal vote le budget primitif.

● APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE :

Le compte de gestion 2020 du budget principal dressé par le comptable public qui n'appelle ni réserve ni observation de sa part est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

● VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE :

Le Conseil Municipal vote le compte administratif principal 2020 dressé par Monsieur LARGILLIERE Francis.

Le compte présente un excédent global de 52 579,16 euros représenté par un excédent de 93 492,94 € en section de fonctionnement et un déficit de 40 913,78 euros en section d'investissement.

● VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021 :

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Les taux pour l'année 2021 seront :

* Taxe foncière / Bâti 42,35 %

* Taxe foncière / Non Bâti 60,29 %

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021

Diverses subventions sont attribuées aux associations.

VOTE DU BUDGET 2021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents le budget primitif principal 2021, qui s'équilibre à la somme de 696 083,16 euros en Section de Fonctionnement et à la somme de 135 159,85 euros en Section d'Investissement.

● COMPENSATION FINANCIERE SIDEV VALLÉE DE L'ORVANNE :

La commune de DORMELLES mettant à disposition du SIDEV de la Vallée de l'Orvanne les moyens matériels (bureau, internet, logiciels informatique, téléphone...) il est décidé une compensation financière de 3 000 euros pour 2021.

● SÉCURITÉ ROUTIÈRE – FONDS D'ÉQUIPEMENT RURAL :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un estimatif concernant le projet sur les opérations de sécurité routière hameau de Challeau pour un montant de 81 245€ HT soit 97 494€ TTC.

Le Conseil Municipal accepte l'estimatif et demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention attribuée au titre du Fonds d'Equipement Rural et s'engage à inscrire la somme au budget 2021 au compte 2128, programme voirie opération 10001.

● INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

L'association EDUC DOG souhaite planter des panneaux pour indiquer son lieu d'activité. Monsieur le Maire demande qu'une lettre officielle soit faite à la Mairie.

● INFORMATIONS DU MAIRE :

• Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.

RÉSUMÉ DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021

● SÉCURITÉ ROUTIÈRE – HAMEAU DE CHALLEAU :

Concernant le dossier sur les travaux envisagés au hameau de « Challeau » pour la sécurité routière, Monsieur le Maire informe avoir sollicité le cabinet PRELY Ingénierie pour la maîtrise d'œuvre qui a déjà travaillé sur la sécurité routière « Rue de la Mairie » et présente le devis qui a été proposé.

Le Conseil Municipal, décide d'engager cette dépense, retient le devis proposé par la société PRELY Ingénierie pour un montant de 6 500 € HT soit 7 800 € TTC.

● PRÉPARATION DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DU 20 ET 27 JUIN 2021 :

Exceptionnellement les élections départementales et régionales auront lieu à la Salle des Fêtes.

Les permanences des bureaux de vote pour les élections des 20 et 27 juin à la salle des fêtes sont organisées.

● INTERVENTIONS DES CONSEILLERS :

• Mr MASNADA :

- Demande l'installation d'un container bordeaux vers les bornes verres-journaux « Rue des Ponts » pour éviter les dépôts sauvages.
- Informe le Conseil sur le vol de plusieurs plants de fleurs (lavoire et massif rue de Villemaréchal).

• Mr MIGATA : Informe le Conseil sur le projet jeunesse de la CCMSL, sur le contrat de relance et de transition écologique, sur le déploiement fibre optique dont les travaux devraient débuter au mois d'octobre et ceci pour une durée de 8 mois et sur l'avancement du nouveau Site Internet.

Ça s'est passé à Dormelles

5

Un jour de Pâques pas comme les autres

Cette année la municipalité a organisé un concours de dessin sur le thème de Pâques pour les enfants jusqu'à 12 ans.

De nombreux enfants ont participé à ce concours et ont déposé leur chef d'œuvre dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Nadine et Jennifer sont allées à la rencontre de ces jeunes créateurs à leur domicile en ce lundi de Pâques pour leur offrir un sachet de chocolats bien mérité.

Les enfants étaient tous ravis. Vous pouvez admirer ci-dessous les magnifiques créations des enfants, et en couverture, les quatre d'entre elles sélectionnées par notre comité de rédaction.

Jennifer LANTIER



Cérémonie du 25 avril 2021

en souvenir
des déportés



Plus que jamais, **le fanatisme d'aujourd'hui rend le devoir de mémoire nécessaire afin d'éviter que les atrocités d'hier se reproduisent**, mais Covid oblige, cette cérémonie s'est déroulée dans la plus stricte intimité en présence des Maires M. Largillière pour Dormelles, M. Deysson pour Villecerf, M. Beaufreton pour Villemer, de M. Septiers président de la Communauté de Communes et du Conseil départemental et de Mme Robinson présidente de l'A.M.R.C.H.M, ainsi que des porte-drapeau M. Masnada représentant Dormelles accompagné par un novice de 14 ans pour la commune de Villecerf.

Puis Mme Robinson, a fait lecture du message officiel et demandé qu'une minute de silence soit respectée après le dépôt des gerbes au pied du monument avec salut des drapeaux, avant de clore la cérémonie.

Caroline GAUDILLÈRE

Cérémonie du 8 mai

« ... Par deux fois l'Allemagne a signé sa capitulation. Même les épreuves les plus douloureuses, même les tempêtes les plus dévastatrices s'achèvent..... ». C'est avec ces mots, que nous nous sommes recueillis en comité restreint selon les consignes sanitaires préfectorales. Nous avons rendu hommage à tous "les enfants" de Dormelles tombés pour la patrie, par le dépôt d'une gerbe sur le monument aux morts.

Isabel BUC



JÉRÉMIE MAHÉ : notre école, sa passion

Professeur des écoles en CM1, Jérémie Mahé a succédé à Pascal Pannoux comme directeur de l'école élémentaire publique de Dormelles. 38 ans, anciennement développeur informatique, marié à une infirmière puéricultrice et père de trois enfants, il nous dit tout de son nouveau poste, et dresse le bilan de l'année scolaire qui s'achève, marquée par la crise sanitaire.

Le Trait d'union : Quel est votre parcours ?

Jérémie Mahé : Breton d'origine je suis venu après le bac faire mes études à Meaux - plutôt par choix géographique - pour devenir développeur informatique. Mais c'est par passion et donc par vocation que je suis ensuite devenu professeur des écoles. Après un an de formation j'ai été recruté en 2007 à l'âge de 24 ans. J'ai enseigné à Saint-Denis et à Montreuil en Seine-Saint-Denis et exerce donc désormais ma profession à Dormelles, où après le départ de M.

Pannoux, qui avait lui-même succédé en 2010 à Mme Loison Largillière, j'ai été nommé directeur par intérim de l'école élémentaire publique.

Quel bilan dressez-vous de cette année scolaire 2020-2021 ?

J.M. : Une année enrichissante ! Je n'avais encore jamais dirigé une école. J'ai découvert une autre facette de mon métier, où il faut à la fois faire preuve de rigueur et de souplesse, d'autant plus en temps de crise ; une fonction où l'on est plus proche des familles et aussi de la Commune.

Comment, à l'école, avez-vous vécu la crise sanitaire ?

J.M. : Avec l'expérience de l'année précédente ! En réalité nous avons eu un temps très court d'enseignement en distanciel, trois jours seulement, durant lesquels il s'est surtout agi de révisions ou d'exercices que les enfants pouvaient faire seuls, même si des cours avaient lieu par visioconférence. Le matériel était prêté aux familles qui n'en possédaient pas ou lorsqu'il n'était pas disponible à la maison parce que les parents eux-mêmes l'utilisaient en télétravail. Généralement, les manuels numériques sont offerts pour une durée de trois ans avec les manuels papier. Ensuite il faut les racheter. Ce que nous n'avons pas jugé utile de faire.

Pas de problème d'assiduité des élèves ?

J.M. : Non. Nous avons eu deux cas de positivité déclarés avant les mesures prises de fermeture de classes en pareil cas. Puis un autre qui a dû rester chez lui à la rentrée. Nous respectons bien sûr le plus possible les mesures de distanciation sociale, sachant aussi qu'on ne peut pas couper en deux une table de deux ! Nous disposons de masques quand les familles n'en équipent pas les enfants, ainsi que de gel hydroalcoolique en quantité suffisante. Ce sujet a par ailleurs été évoqué avec des parents en Conseil d'école, qui ont signalé des cas d'irritation lors du lavage des mains.

Vous n'avez pas jugé utile, dites-vous, de racheter des manuels numériques. Est-ce pour des raisons budgétaires ?

J.M. : Pas du tout. Avec 46€ par élève - contre 24€ à Montreuil ! - le budget de l'école est le plus important de la mairie et nous n'avons aucun problème d'équipement. Nous sommes même privilégiés si j'en crois d'autres témoignages de collègues. Bon matériel

pédagogique, sorties comme, avant la crise, les visites du château de Fontainebleau, du jardin-musée Bourdelle d'Egreville ou du musée des Arts et métiers à Paris, théâtre... nous n'avons pas à nous plaindre. Il faut aussi mettre cela au crédit du Syndicat des Ecoles du Bocage, sous la houlette de Sylvie Loison Largillière, grâce auxquels des actions communes peuvent être menées. Par exemple, ce bal de danse traditionnelle de la Renaissance, avec un orchestre, donné en fin d'année il y a deux ans à la salle des fêtes et auquel se sont entraînés tout au long de l'année les enfants de la maternelle au CM2 ; ou encore notre cross annuel, du CP au CM2... Inutile de vous dire la déception des enfants devant l'ajournement de ce type d'activité depuis la crise sanitaire !

Et vos relations avec les parents d'élèves ? Tout se passe bien au Conseil d'école ?

J.M. : Oui. Là encore cela se fait avec le Syndicat scolaire, sept enseignants, les trois représentants des communes et sept parents d'élèves, un par classe. En visioconférence cette année. Ce qui est moins convivial.

Et à la cantine ? Pas de problèmes ?

J.M. : Les questions sont récurrentes. Il est arrivé que le four soit tombé en panne et que le repas ait été servi froid... Bon, le four a été immédiatement réparé. Certains élèves parfois ne touchent pas à leur assiette mais cela ne tient pas à la qualité des repas qui est excellente. Je mange avec eux et je peux vous dire que tout est parfaitement bon, qu'il y a une volonté de faire au mieux pour les enfants. Nous traitons avec un particulier d'Ecuellles, qui coûte plus cher que certains grands groupes, et produit principalement du bio et du régional, et qui propose aussi des plats de substitution sur certificat médical en cas d'allergies - par exemple comme moi-même avec le poisson - ou en remplacement du porc : je note d'ailleurs que nous n'avons rencontré aucun problème à ce sujet.

Parlons des programmes : dans le domaine des activités pédagogiques complémentaires, y a-t-il une spécificité dormelloise ? En tant qu'ancien développeur informatique, vous devez être particulièrement bien placé pour enseigner cette matière ?

J.M. : Nous disposons en effet d'un Espace numérique de travail (ENT), un site Internet où les élèves peuvent retrouver le travail fait en classe, échanger des messages, rédiger des articles... Pour l'apprentissage de l'outil informatique ils disposent d'ordinateurs portables fournis par le Syndicat et de tablettes numériques fournies par la coopérative scolaire. Nous les initions aussi aux dangers d'Internet : en CM2 les forces de gendarmerie et de police intervenant en milieu scolaire leur font passer le permis Internet. Dans le domaine artistique Nicolas Simarik, artiste résident (1) de la Communauté de communes de Moret Seine et Loing (CCMSL) les fait participer au projet Villereffet, où dans le cadre d'ateliers hebdomadaires ils doivent imaginer la ville idéale que pourrait être une vingt-quatrième commune. En 2018 et 2019, ils ont aussi participé au festival national de l'histoire de l'art en exposant au fumoir de Napoléon III du château de Fontainebleau. En Sciences et technologie nous avons travaillé cette année sur le végétal : vie des plantes, plantation de bulbes et hypothèses sur les conditions optimales de leur développement... En éducation physique hélas, là encore la crise sanitaire nous a privés ces deux années de nos activités habituelles : golf à Thoury-Ferrottes, et le cross dont nous parlions... Nous organisons aussi des courses d'orientation en forêt de Fontainebleau, avec des cartes où figurent des balises à trouver, en compagnie des parents pour la sécurité.



Jérémie Mahé et la « Marianne » réalisée par ses élèves

Que ce soit dans le domaine de l'enseignement moral et civique ou tout simplement en histoire-géographie, avez-vous eu des débats avec les élèves ? Avez-vous rencontré des difficultés d'ordre idéologique ?

J.M. : Nous ne sommes pas au collège et le contexte dormellois est plutôt serein. Certains sont encore dans leurs rêves d'enfants. Il faut qu'ils puissent grandir encore avant de découvrir les horreurs de l'Histoire, même s'ils ont une formidable envie de connaître et même déjà des connaissances, qu'ils souhaitent faire partager, et sur lesquelles ils veulent montrer leurs compétences. Sur Hitler et le nazisme, par exemple, ils savent déjà beaucoup de choses ! En matière d'enseignement moral et civique, nous leur transmettons des valeurs d'obéissance à la loi et aux règles, de respect d'autrui et d'eux-mêmes, de liberté de chacun de croyance et de pratique religieuse ou non sans jamais montrer à l'école son éventuelle appartenance à quelque religion que ce soit : la journée annuelle de la laïcité en est l'occasion. Nous les alertons sur les dangers du harcèlement moral, la notion de jugement dans la liberté de pensée mais à l'écoute des autres et par l'argumentation et le débat... Hymne, devise, drapeaux français et européen... nous leur enseignons aussi les symboles de la Nation et de la République en ayant recours notamment à leur propre créativité : ils ont par exemple fabriqué cette année une Marianne et réalisé une fresque avec une mairie, la tour Eiffel, l'Arc de triomphe...

Niveau ? discipline ?

J.M. : Il y a des problèmes d'attention : là où certains « tiennent » trois quarts d'heure, ce n'est pour d'autres que cinq minutes, quand ce n'est pas trente secondes, la multiplication des écrans autour d'eux réduit leur concentration... Mais ils sont disciplinés et finalement prêts à entrer au Collège.

Qu'attendez-vous de la rentrée prochaine ? Et pour conclure, quel est votre credo pédagogique ?

J.M. : J'attends surtout que tout soit plus simple ! Que l'on puisse à nouveau monter des projets qui puissent tenir. Et que le masque ne soit plus qu'un mauvais souvenir. Que l'on revoie les enfants sourire. Rendez-vous compte : le photographe est venu faire les photos de classes, sans les masques ; Mme Vallery, remplaçante actuelle en CM2 de Mme Monnerie, était stupéfaite de découvrir le visage de ses élèves ! Pour conclure, je dirais que ce qui m'importe avant tout, c'est le bien-être de mes élèves dans la classe, d'être avec eux le plus bienveillant possible pour leur donner une bonne estime d'eux-mêmes, faire en sorte qu'ils aient confiance en eux, cultiver leur autonomie, leur montrer qu'ils sont capables de bien faire et leur permettre de grandir le mieux possible.

Propos recueillis par Luc RICHARD

(1) La « résidence artistique » consiste en l'octroi temporaire à un artiste par une institution publique ou privée, d'un espace pour favoriser la création et l'exposition d'œuvres d'art ou l'élaboration de spectacles vivants ou filmés.

L'école



L'école élémentaire publique de Dormelles dépend de l'Académie de Créteil (zone scolaire C), fait partie d'un Regroupement pédagogique Intercommunal (RPI) avec Flagey (maternelle et CP) et Thoury-Férottes (CP, CE 1 et CE 2), et assure pour sa part les classes de CM1 et de CM2 (Cours moyen 1^{ère} et 2^{ème} année, 9/10 ans et 10/11 ans, 46 élèves). Aux côtés de Jérémie Mahé, Sandrine Monnerie enseigne quant à elle au CM2 depuis la rentrée de septembre 2020.



Vos enfants : le centre de loisirs cet été

Chaque été, le centre de loisirs de Dormelles accueille les enfants de 6 à 12 ans dans la salle des fêtes prêtée gracieusement par la Municipalité. Il est organisé par AFR de Flagey et subventionné par la CAF, la communauté de Communes Moret Seine et Loing, les parents et l'AFR de Flagey grâce aux apéros concerts.

L'année dernière il a pu fonctionner en respectant les mesures sanitaires en vigueur, nous avons dû monter des barnums, aménager la salle des fêtes pour que les groupes d'enfants ne se côtoient pas. Les enfants ont dû manger sur place des repas froids apportés par le traiteur Depreytère et servis par Noëlle.

En juillet dernier, nous avons accueilli 58 enfants (18 de Dormelles, 26 de Flagey, 5 de Thoury, 3 de NOISY, 1 de Villemaréchal, 1 de Villemer et 1 de Paris).

Le thème du mois était L'Aventure et la question à résoudre : qui est le hacker ? Le respect de la nature et de l'environnement est toujours présent dans les activités.

Une liste de suspects était affichée dès le début du centre et chaque jour les enfants devaient en éliminer par le biais d'un grand jeu. Le coupable a été découvert lors de la soirée avec les parents.

Florian et son équipe Tom, Arnaud, Thibault, Victoria, Cassandre, Manon, Florian ont réussi malgré toutes les contraintes (masques, distances à respecter, nettoyage des mains... pas de piscine, pas de sortie dans un parc de loisirs, pas de sortie en bus) à faire oublier aux enfants la pandémie et à passer un mois rempli de rires et d'aventures qui, nous l'espérons, laissera de beaux souvenirs...

Cette année le centre ouvrira du 7 au 31 juillet et peut être, si l'effectif le permet, la dernière semaine d'août. Nous n'avons pas encore le protocole sanitaire à respecter. **Si nous le pouvons, nous retournerons à la piscine une fois par semaine et nous ferons des sorties.**

Nadine DESBORDES

Fichu virus !

Depuis le début de l'année, la COVID a bouleversé notre quotidien à l'école. Nos tables sont distantes d'un mètre.

En novembre, le port du masque est devenu obligatoire pour tous les élèves de l'école. Nous nous lavons les mains plusieurs fois par jour, essentiellement avec du gel hydroalcoolique.

Beaucoup de choses ont changé depuis l'apparition du virus : nous sommes séparés des CM2 en récréation, nous n'avons pas pu faire sport cet hiver, nous mangeons dans la garderie le midi et plus dans la cantine. Malheureusement, nous n'avons pu faire ni notre cross annuel, ni de photo de classe, les sorties n'ont pas été possibles.

Nous avons même fait trois jours d'école à la maison en avril, en distanciel.

Les élèves positifs au virus ou cas contact sont restés plusieurs semaines chez eux, ils étaient contents de pouvoir revenir à l'école !

La COVID a bouleversé notre vie. Nous avions peur d'attraper le virus et de le transmettre. Le masque est aussi très énervant : il nous donne des boutons, il nous empêche de bien respirer, nous nous essouffons vite avec quand on court dans la cour.

Heureusement, nous pouvons l'enlever pour manger et pour faire du sport. Nous avons hâte que le virus disparaisse pour enlever nos masques et retrouver tous nos amis de l'école !

Les CM1

BRUITS ET ODEURS DE CAMPAGNE LA NOUVELLE LOI

De nouvelles dispositions sont entrées en vigueur pour remédier aux poursuites abusives pour trouble anormal du voisinage lié à de prétendues nuisances sonores ou olfactives. Revue de détail après entretien avec Pierre Morel-A-L'Huissier, avocat, député UDI de Lozère et auteur de la loi.

Cocorico ! Le 5 septembre 2019, Maurice, le coq de l'île d'Oléron, triomphait ! Le tribunal correctionnel de Rochefort l'autorisait à s'époumoner dès l'aube, au grand dam des plaignants, condamnés aux dépens et à mille euros de dommages et intérêts. A peine un an et demi plus tard, le 29 janvier dernier, était adoptée la proposition de loi de Pierre Morel-A-L'Huissier « visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises ».

Entre autres objectifs : tenter de remédier aux milliers de plaintes pour troubles de voisinage qui, de l'âne qui braie au fumier qui pue, envahissent chaque année prétoires et mairies. Qu'est-ce à dire ?

Tout d'abord que le Code de l'Environnement est ainsi réécrit : « **Les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sons et odeurs qui les caractérisent, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation** ». C'est la première loi qui consacre un « patrimoine rural », qui n'est pas seulement physique mais « sensoriel ».

Sur cette nouvelle base juridique, sous l'égide du ministère de la Justice et dans le cadre plus général d'une refonte des textes relatifs à la responsabilité civile, un rapport du Gouvernement doit être remis au Parlement en vue de préciser, dans le code civil, la notion de trouble anormal du voisinage. Le délai prévu devait expirer fin juillet. Une bonne année n'en sera pas moins nécessaire. En attendant, la nouvelle loi s'applique : le patrimoine rural, physique et sensoriel - « sons et odeurs » compris - constitue désormais un nouveau socle pour les décisions de justice à venir.

Elle donne par ailleurs compétence aux services régionaux de l'inventaire général du patrimoine culturel pour « qualifier l'identité culturelle des territoires ». L'inventaire dressé devra « faire connaître la richesse des patrimoines immobilier et mobilier conservés, leur relation avec le paysage et, dans leur diversité d'expressions et d'usages, les activités, pratiques, et savoir-faire agricoles associés ». A l'usage des collectivités, il servira de référentiel pour la valorisation et l'aménagement du territoire et - nouveauté - pour l'élaboration des documents d'urbanisme comme le PLU (plan local d'urbanisme) ou le PPAD (plan d'aménagement et de développement durable).

Il s'agit d'un travail collectif et au long cours - là encore d'un an au moins - modulable en permanence, commente Pierre Morel-A-L'Huissier, « multi forme et multi science », impliquant tant par exemple les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) que les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), et incluant de nombreuses données ayant trait aussi bien à l'histoire qu'aux traditions. Ainsi telle association aveyronnaise ne pourrait plus s'opposer aux pièges à grives de la « chasse aux tendelles », ou tel nouveau venu, au traditionnel bal à l'accordéon du samedi à la salle des fêtes. Et il serait plus difficile de déroger à un type de toiture ou à une couleur de fenêtres imposés, de réclamer des trottoirs bétonnés, voire de se plaindre de l'apparition de mouches l'été en raison de la proximité de la ferme, des bouses de vache sur la chaussée ou du tas de betteraves sur le bas-côté. On peut tout imaginer, notamment en matière de construction. Enfin les données de l'inventaire pourront figurer dans la note d'urbanisme destinée au notaire lors de la rédaction d'un acte de



vente. Une mention spéciale ayant valeur contractuelle pourrait informer l'acquéreur sur l'environnement dans lequel se situe son bien. Ce qui est d'ores et déjà acquis par exemple dans le Morbihan, où un accord a été passé entre la Préfecture et la Chambre des notaires : **quand on signe à la campagne, l'on sait à quoi l'on s'engage**.

L'été dernier à Oléron, symbole de la ruralité, Maurice est mort. Il aura vécu pour la bonne cause. Car fini d'ergoter. Chantecler pourra dorénavant s'égosiller, l'odeur du crottin s'exhaler, les cloches de l'Angélus tinter, les grenouilles coasser et la cigale chanter tout l'été... Ne vous déplaie !

Luc RICHARD

LES GRENOUILLES DE GRIGNOLS

Dans cette commune de Dordogne les voisins s'étaient plaints des coassements nocturnes des grenouilles de la mare des époux Pecheras. L'affaire a duré neuf années. Elle s'est terminée le 4 mars dernier par un arrêt de la Cour de Cassation qui a donné raison aux plaignants : la mare devait être rebouchée et déplacée, afin de redonner un gîte aux batraciens, espèce protégée. Et la loi Morel-A-L'Huissier, applicable à l'époque depuis plus de deux mois ? Il faut dire que la procédure était ancienne. En 2012 - donc bien avant la loi du 29 janvier dernier - le trouble anormal du voisinage avait d'abord été abandonné en première instance puis reconnu en Appel. Puis lors d'un premier recours, la Cour de Cassation avait confirmé ce jugement, ordonnant le rebouchage de la mare. Retour à la Cour d'Appel, qui demandait cette fois le rebouchage de la mare mais son déplacement au nom de la protection des grenouilles, espèce menacée. Nouveau recours en cassation, mais cette fois, d'une association de défense environnementale, dont le pourvoi a donc été rejeté, au motif que la mare était seulement déplacée. Finalement la question n'était plus tant celle des coassements que celle de la biodiversité.

Il faut par ailleurs savoir que les documents d'urbanisme initiaux indiquaient un simple « point d'eau », que le couple Pecheras avait par la suite aménagé en mare, attirant ainsi les grenouilles. On peut penser qu'à l'avenir, l'inventaire prévu par la loi du 29 janvier 2021 et censé décrire le paysage, y compris sonore et olfactif, fera autorité, imposant une nouvelle jurisprudence.



Les mots croisés de Caroline

	a	b	c	d	e	f	g	h	i
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

Horizontalement :

1- Ecole supérieure ; Ile 2- Le chemin des Sablons y mène 3- Cru ; Ranger 4- Baie japonaise 5- Enlève ; Sécu 6- Hameau dormellois > 7- Avant poussin ; Poignée 8- Do ancien 9- Pronom ; Possessif ;

Verticalement :

A- Sentiment ; Angle B-Adjectif possessif ; Appel C-Equidé ; Alphabet D-Lutins E-Degré de vie F-Réfuta ; Contenants G-Enivrant H-Chemins ; Coutumes I- ... -de-Chaussée ; Lettre.

EN CAS DE SÉCHERESSE...

On a soif ! Nos jardins aussi, surtout quand cogne la canicule. Si la France a toujours connu des épisodes de sécheresse, depuis 1990 leur fréquence augmente et la Seine et Marne n'échappe pas au phénomène. Rappelons les règles en la matière et donnons quelques conseils.

En cas de sécheresse le département informe la population sur les arrêtés de restrictions d'eau, qui peuvent être consultés entre autre sur le site « Propluvia » du ministère de la Transition écologique. Y figure une carte des départements concernés, signalés par quatre couleurs : gris, « vigilance », jaune, « alerte », orange, « alerte renforcée » et rouge, « crise ». Une cinquième zone, hachurée, est spécifique aux eaux souterraines.

- « **Vigilance** » : l'arrêté incite simplement les particuliers et professionnels à faire des économies d'eau.

- « **Alerte** » : réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50% de l'usage habituel (ou interdiction jusqu'à trois jours par semaine), mesures d'interdiction de manœuvre de vanne, d'activité nautique et, à certaines heures, d'arrosage des jardins et espaces verts et de lavage des voitures.

- « **Alerte renforcée** » : la réduction des prélèvements agricole passe à 50% ou au-delà (ou l'interdiction totale à trois jours et demi par semaine ou davantage), la limitation devient plus forte pour l'arrosage des jardins et espaces verts et le lavage des voitures.

- « **Crise** » : arrêt total des prélèvements non prioritaires (autres que santé, sécurité civile, eau potable, salubrité), y compris pour les agriculteurs.

Attention ! Le non-respect des restrictions peut coûter cher : 1 500€ (3 000€ en cas de récidive). Les contrôles de la police de l'eau sont aléatoires. Elle peut aussi intervenir sur « signalement » - comprendre « dénonciation » (« Ah ! Qu'en termes galants ces choses-là sont mises ! »).

Et nos jardins, alors ? Suivez le guide ! En l'occurrence le « **Guide Zéro Phyt'eau** » édité par le Département, qui donne « 7 conseils nature et malins pour nos jardins ». Par exemple, exposer au bon endroit une plante qui requiert de l'ombre et qui, au soleil, sera plus vulnérable à la sécheresse et donc nécessitera plus d'eau. Couvrir la terre de paillage au pied des plantations permet de conserver l'humidité au sol. Une feuille jaunie peut indiquer un manque d'eau, mais aussi... un excès d'arrosage. L'arrosage, justement, est aussi l'occasion de surveiller l'état du jardin et de repérer maladies et ravageurs. Notons à ce sujet que « tout insecte présent sur une plante n'est pas nuisible, bien au contraire », chacun sachant par exemple que rien ne vaut une coccinelle contre les pucerons. Raison de plus pour abandonner les pesticides, d'ailleurs interdits depuis le 1^{er} janvier 2019. Car ils sont nocifs non seulement pour nous-mêmes et pour nos animaux domestiques, mais pour la biodiversité en général et « pour tous les habitants du jardin » : coccinelles, abeilles, papillons et autres perce-oilles. Sans compter qu'ils contribuent à... la pollution des eaux. Bonne canicule ! Et pas trop d'eau !

LR

ATTENTION DANGER !



Très dangereuses non seulement pour les pins et cèdres mais surtout pour l'homme et les animaux, les chenilles processionnaires n'aiment rien tant que la chaleur pour se développer. Surtout ne pas les toucher, ni même les approcher.

Chauves-souris et mésanges sont très efficaces, la proximité de bouleaux également. On peut détacher et brûler les nids en veillant bien à se protéger de pied en cap (corps, visage et mains). **Des traitements naturels peuvent également être disponibles en jardinerie.** On peut aussi recourir à des pièges spécifiques comportant un appât à base de phéromones. **Mais rien n'est jamais définitif** : des papillons peuvent revenir d'une année sur l'autre et des larves peuvent restées enfouies sous terre.

C'est l'occasion de parler aussi des frelons : pour détruire les nids, les pompiers ne se déplacent pratiquement plus ou rarement. Il n'en faut pas moins recourir à un professionnel privé. En comparant les prix (autour de 100, 150€). Et en contactant éventuellement son assurance.

Les tiques sont là !



Sans doute à cause du changement climatique, les tiques sont de plus en plus présentes sur notre territoire mais le risque de développer une maladie après morsure, d'après l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique), reste très rare (6%).

Les risques d'être mordus sont de 52 % en randonnée, 33 % dans nos jardins, 9 % au travail pour les forestiers et les agriculteurs, 6% autres.

Malgré le port de chapeau, vêtements couvrants, pantalon rentré dans chausses ou bottes, il est souhaitable de s'inspecter en rentrant de promenade sans oublier nos compagnons à 4 pattes.

En cas d'infestation il suffit de retirer la tique avec un tire-tiques puis de désinfecter. Surveiller 30 jours. En cas de symptômes (rougeur, fièvre, fatigue, douleurs), consulter.

Caroline GAUDILLÈRE

L'Espace des Habitants MSL : une maison pour répondre aux besoins des habitants du territoire rural

Situé à Villemer, au cœur de la partie rurale du territoire, l'Espace des Habitants, qui a ouvert ses portes en mars 2018, est dédié aux services publics de proximité. **Dans ce centre ouvert à tous**, chacun peut trouver **des informations, être accompagné** pour effectuer des démarches administratives, **pratiquer des activités, faire des rencontres, s'enrichir en échangeant avec les autres**. Il est aussi un lieu au sein duquel les initiatives et projets des habitants peuvent trouver un soutien, un relais, un terreau pour germer.

Il offre en effet de nombreux services publics en matière de petite enfance, de jeunesse, d'accès au droit, au numérique, aux loisirs, à la culture...

Un espace multimédia permet de proposer des cours d'initiation à l'informatique et aux outils numériques.

Un accompagnement dans certaines de vos démarches administratives (retraite, emploi, famille...).

Un panel d'activités familiales, jeunesse ou adultes (ateliers culinaires, sorties, balades en groupe, soirées jeunesse...), ainsi que des événements culturels (expositions, contes musicaux...) y sont régulièrement organisés.

Pour permettre à tous l'accès aux droits la Mission locale de la Seine et du Loing (formation et emploi des jeunes de 16 à 25 ans), l'Adil (logement), le CIDFF (droit des femmes et des familles) ou encore l'Aide (aide aux entrepreneurs) tiennent des permanences régulières au sein de l'Espace des Habitants.

Les habitants auxquels ce lieu est dédié sont invités à participer à la vie de cet espace communautaire, à l'investir et à imaginer, élaborer de nouvelles activités et faire émerger ici de nouveaux projets.

Renseignements et inscriptions :

ESPACE DES HABITANTS

Rue des Marronniers 77250 Villemer

tél. 01 64 32 81 83 / mail : espacedeshabitants@ccmsl.com



Les usagers seront accueillis dans le respect des mesures de sécurité sanitaire :

Information sur les gestes barrières, mise à disposition de gel hydro alcoolique, port du masque obligatoire pour les adultes (pour les agents, comme pour vous).

Source : site internet



Délinquance : des caméras ?

La Communauté de communes doit financer l'installation de caméras vidéo dans tous ses villages afin de lutter contre la délinquance. Elles filmeront plaques d'immatriculation et scène générale mais seule la police aura accès à l'image. Les mairies pourront, à leur frais, élargir le maillage. Votre avis.



Sophie : Je suis absolument pour. Il y a une recrudescence de la délinquance dans nos villages. Les caméras pourraient avoir un effet dissuasif. Ceux qui n'ont rien à craindre ne peuvent pas être contre.

Gilles : Aucun intérêt. Nous sommes de plus en plus sous surveillance et cela n'empêche rien. Ce genre d'infrastructure est totalement inutile.

Caroline : Un maillage plus grand sur Dormelles permettrait sûrement d'appréhender plus facilement les délinquants à défaut de les empêcher d'agir. Ce qui n'empêche en rien une sécurisation personnelle, mais c'est complémentaire. Que nous le voulions ou non, Internet et Google earth sont déjà des moyens de surveillance !

Yann : Je suis partagé. Cela pourrait se révéler utile dans certains cas mais j'en doute. En tout cas les résultats ne seront jamais à la hauteur des dépenses engagées.

Aude : Pourquoi pas, pour l'effet dissuasif des caméras... Mais je reste sceptique sur l'efficacité du système.

Paul : Je suis totalement contre. Ce sont des dépenses inutiles qui pourraient être utilisées pour d'autres priorités.

Hélène : je suis tout-à-fait pour. Nous devons pouvoir vivre en toute quiétude dans nos campagnes. Il y a beaucoup trop de larcins et de délits. Si les caméras peuvent aider à les empêcher ou contribuer à les sanctionner, pourquoi pas.

Bertrand : Je ne me sens pas très concerné. Je pense que cela n'a pas beaucoup d'efficacité. Si le contraire s'avérait, je ne serais pas contre.

Steven : Je suis absolument contre. Nous vivons dans une société où nous sommes en permanence surveillés. De l'air !

Rodolphe : Dormellois, j'ai des amis à Flagny où existent déjà des caméras de surveillance. Depuis leur installation la délinquance n'a pas cessé et les voitures ou les jardins sont toujours autant visités. Je ne vois pas l'intérêt de renouveler l'expérience à Dormelles.

Benoît : Je suis pour. Notamment en raison de l'effet dissuasif.

Paul : Le fait d'être contrôlé en permanence m'insupporte. Je tiens à ma liberté et s'il faut se protéger, chacun n'a qu'à s'en donner les moyens.

Karl : Je ne vois pas trop l'intérêt. Je serais pour si c'était réellement dissuasif mais je crains que ce ne soit encore une dépense superflue.

André : Pour que cela soit réellement efficace il faudrait qu'il y ait des caméras partout comme c'est le cas dans les grandes villes. Mais ce n'est pas en en mettant une ici ou là que l'on va résoudre le problème.

Bernard : Encore une atteinte à nos libertés ! Nous sommes rentrés dans une période de surveillance à tout va. Si au moins cela pouvait être efficace !

Clara : Ça ne me semble pas être la priorité des priorités. Il y a des choses plus importantes à mes yeux : la fibre par exemple ! Maintenant si cela vient en surplus et si c'est bien organisé, je ne suis pas contre.

Propos recueillis par Serge AURICH-DANNA

LIBRE-ECHANGE

VOUS
PROPOSEZ

VOUS
VENEZ

VOUS
RECHERCHEZ

Passez vos annonces ici,
dans "LIBRE-ECHANGE"

mairie.dormelles@laposte.net

(préciser LIBRE-ECHANGE en objet)

OU

LIBRE-ÉCHANGE
Mairie de Dormelles
14, rue de la Mairie
77130 DORMELLES

P'tit Gus

Maman, je ne comprends pas. Hier en rentrant de l'école, j'ai vu que les agents techniques installaient de très jolies fleurs, toutes plus belles les unes que les autres. Et ce matin en retournant à l'école elles n'y étaient plus ! Elles sont parties où les belles fleurs, maman ? Et pourquoi la terre des massifs sentait si mauvais ?

Ils ont eu une mauvaise surprise en installant les jolies fleurs dans les massifs, ils étaient remplis de crottes de chiens, d'où la mauvaise odeur. Et les fleurs qui ont disparu sont parties décorer le jardin de quelqu'un d'autres.

Ah bon !

Tu apprendras mon enfant que dans ce monde maintenant certaines personnes volent tout et n'importe quoi et ne respectent pas le travail des autres.

Il n'y a pas longtemps des amis voulaient faire un tennis sur le terrain qui se trouve derrière la salle des fêtes et ils ont été surpris de constater qu'il n'y avait plus de filet ! Alors comment jouer quand il n'y a plus de filet ? EH bien on ne peut plus jouer et vu l'état du filet qui devait justement être prochainement changé, la personne qui l'a emprunté ne doit pas bien s'amuser avec.

Ah d'accord ! Pourquoi certaines personnes se servent alors que ça ne leur appartient pas ? Et pourquoi ce qui leur appartient comme les crottes de leur chien Elles ne les récupèrent pas ?

En effet certaines personnes volent et d'autres ne respectent ni le travail des autres, ni les personnes qui empruntent les trottoirs et qui marchent dans les crottes.

J'ai aussi vu que les agents de la commune remplissaient leur camionnette d'objets qui étaient posés à côté des conteneurs à verres.... Ils en font quoi après ?

Les agents techniques sont obligés de mettre les mains dans les ordures des autres pour ramasser et doivent aller les jeter à la déchetterie alors qu'à Dormelles on a la chance d'avoir un ramassage des encombrants plusieurs fois dans l'année.

Les gens n'ont pas accès à la déchetterie ?

Si et c'est gratuit !

Je ne comprendrai jamais le comportement de certaines personnes maman.

Il ne faut juste pas devenir comme elles ! Je suis contente que tu te poses ce genre de questions, cela veut dire que tu es bien éduqué.

JL





Quel contrat de mariage ?

Question :

Mon ami et moi nous marions à la fin de l'été et nous ne savons pas encore quel régime matrimonial choisir. Pourriez-vous nous conseiller ?

Réponse :

Sauf situation particulière dans votre couple, le régime légal est celui que je vous conseille d'adopter.

Les époux, quand ils ne manifestent pas la volonté contraire, sont mariés sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts. Il n'y a aucune formalité à suivre et c'est le régime de la très grande majorité des français.

Pour faire simple, les biens des deux époux possédés avant le mariage restent leur propriété (biens propres) et les biens acquis en commun pendant le mariage appartiennent aux deux par moitié (biens communs). Conçu pour le cas général, il trouve cependant ses limites dès que se présente une situation familiale ou patrimoniale particulière. Il en est ainsi notamment lorsque les époux exercent une profession indépendante entraînant des risques financiers. Il faut alors se tourner vers un autre statut mieux adapté, le contrat de mariage signé devant notaire. Il faut alors distinguer :

- La Séparation de biens

Les époux conservent l'administration, la jouissance et la libre disposition de leurs biens. Tous les biens possédés avant ou après le mariage restent la propriété de l'époux, de même que ses salaires, ou les revenus tirés de ses biens.

Chacun gère ses biens comme il l'entend. Une exception existe toutefois pour la résidence du couple : pour la vendre, il est nécessaire d'obtenir l'accord des deux époux même si le bien appartient à un seul.

- La Communauté universelle

Tous les biens des époux (meubles et immeubles, présents et à venir) sont communs. Il n'existe donc plus de biens propres.

- La Participation aux acquêts

Pendant la durée du mariage, ce régime fonctionne comme si les époux étaient mariés sous le régime de la séparation de biens. À la dissolution du mariage, chaque époux peut participer pour moitié en valeur aux acquêts nets constatés dans le patrimoine de l'autre. Ceux-ci devant être mesurés par la double estimation du patrimoine originaire et du patrimoine final.

Serge AURICH-DANNA

Solution mots croisés de Caroline

	a	b	c	d	e	f	g	h	i
1	E	N	A			N		R	E
2	M	O	N	T	A	I	G	U	
3	O	S	E		G	A	R	E	R
4	I				E		I	S	E
5		O	T	E		S	S		Z
6	C	H	A	L	L	E	A	U	
7	O	E	U	F		A	N	S	E
8	I			E		U	T		T
9	N	O	U	S		X		S	A

2021 : les principaux changements fiscaux pour les particuliers

Impôt sur le revenu

Le barème de l'impôt sur le revenu voit le taux de sa deuxième tranche passer de 14 à 11 %. Les autres tranches étant ajustées afin de réserver la baisse de l'impôt aux ménages les plus modestes. En outre, les limites des tranches du barème de l'impôt sur les revenus de 2020, qui sera liquidé en 2021, sont **revalorisées de 0,2 %**.

Réductions et crédits d'impôt

Pour 2021, les pouvoirs publics ont remanié en profondeur certains dispositifs conférant des crédits et réductions d'impôts. Tel est le cas du Pinel qui devrait être remplacé en 2025 par un autre dispositif plus efficient. En attendant cette date, les taux de la réduction d'impôt sont revus à la baisse.

(i) **Le dispositif PINEL** est prorogé jusqu'au 31 décembre 2024. Son taux sera progressivement réduit et ceux qui veulent investir ont encore 2 ans pour profiter des conditions actuelles. Par ailleurs, pour les logements dont la demande de permis de construire est déposée en 2021, l'avantage est désormais limité aux investissements dans l'habitation collective.

(ii) **Réduction Madelin** relative aux souscriptions au capital de PME. Le taux de réduction d'impôt majoré à 25% (au lieu de 18%) est prorogé pour les souscriptions réalisées jusqu'au 31 décembre 2021.

(iii) **Suppression du crédit d'impôt transition énergétique (CITE)**. Ce dispositif d'incitation à la réalisation de travaux de rénovation énergétique est remplacé par le dispositif « Ma Prime Rénov' » dont le montant dépend de la nature du chantier engagé et du niveau de ressources du foyer fiscal.

(iv) **Le prêt à taux Zéro (PTZ)** est prorogé jusqu'à fin 2022 et le montant des ressources est apprécié à la date de l'émission du prêt (dans l'ancien système, c'étaient les revenus de l'année N-2 qui étaient pris en compte).

(v) **DEFI-Forêts** le dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt, qui devait prendre fin le 31 décembre 2020 est prorogé jusqu'au 31 décembre 2022. Ce dispositif offre une réduction d'impôt sur le revenu ou un crédit d'impôt selon la nature de l'investissement en bois et forêts ou parts de groupements aux contribuables individuels.

(vi) **Prolongation du crédit d'impôt à la personne jusqu'en 2023**. Le crédit d'impôt des dépenses d'aide aux personnes dans la résidence principale est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023, alors qu'il devait être supprimé fin 2020. Sont concernées par cet avantage fiscal, les dépenses d'équipement pour les personnes âgées et/ou handicapées, et celles de diagnostics préalables et de travaux prescrits par un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

Taxe d'habitation et contribution à l'audiovisuel

En 2021, les 20 % des ménages les plus aisés verront leur taxe d'habitation diminuer d'un tiers, avant d'être supprimée pour tous les ménages en 2023. Alors que la contribution avait augmenté d'un euro, à 138 euros en France métropolitaine, en 2020, il n'y a aucune augmentation de la redevance TV en 2021.

Simplification des modalités de versement des aides au logement

À compter de 2021, les aides au logement seront calculées et versées en temps réel. C'est-à-dire que leur bénéfice sera évalué sur la base des ressources actuelles et non plus sur les revenus N-2.

Les primes à l'achat de véhicules propres en 2021

La baisse des primes à la conversion et du bonus à l'achat pour un véhicule électrique est reportée au 1er juillet 2021 (contre 1er janvier initialement). La prime sur les véhicules hybrides rechargeables est de 2 000 euros jusqu'au 30 juin 2021 et passera à 1 000 euros à compter du 1er juillet 2021. Un crédit d'impôt spécifique est créé pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques sur les places de stationnement résidentiel.

Malus véhicules neufs

Afin de favoriser l'acquisition de véhicules peu polluants, la loi de finances pour 2021 durcit les modalités du malus automobile. Dorénavant, il est déclenché dès que le véhicule acheté émet plus de 133 g CO₂/km, contre 138 g l'an dernier.

Etat Civil



"Début mai, un terrain de pétanque a vu le jour sur la pelouse attenante à l'église. Celui-ci a été réalisé par le Comité des Fêtes avec l'aide de nombreux bénévoles. Ne pouvant pas organiser nos manifestations à cause du COVID et aux mesures sanitaires drastiques, nous avons décidé de créer ce terrain (qui était prévu depuis longtemps). Les Dormellois sont invités à en profiter, et nous y organiserons dès que possible, un concours de boules. En attendant, bonnes parties, et à bientôt.

Dominique Gaulon
Président du Comité des Fêtes de Dormelles



Les dates à retenir du comité des fêtes

MERCREDI 14 JUILLET BAL ET PIQUE-NIQUE 	VENDREDI 13 AOÛT LA NUIT DES ÉTOILES 	DIMANCHE 12 SEPT. BROCANTE ET EXPO PHOTO SUR LES 4 SAISONS 	SAMEDI 18 SEPT. DIMANCHE 19 SEPT. NETTOYAGE DE DORMELLES
SAMEDI 16 OCTOBRE CUISINE CONFECTION D'UN PÂTE + BEAUJOLAIS 	SAMEDI 16 OCTOBRE SOIRÉE KARAOKÉ ET MOULES / FRITES 	SAMEDI 30 OCTOBRE HALLOWEEN 	DIMANCHE 31 OCTOBRE BOURSE AUX JOUETS / PUERICULTURE

NAISSANCES

CLÉMENT POIRIER Tristan, Daniel, Kurt né le 2 décembre 2020 à Fontainebleau,
MICHEL NGOC Sohan, Alphonse, Jean-Louis né le 25 février 2021 à Fontainebleau,
CARTIER Louis, Thierry, Jean-Luc né le 8 mars 2021 à Fontainebleau,
FORGEREAU Tiego né le 14 mars 2021 à Montereau,
GESNOUIN Clément, Emeric né le 9 mai 2021 à Montereau,
BLANLEUIL Hanaé, Agathe, Louise née le 21 mai 2021 à Fontainebleau,
MARIN - PACHE Ella née le 22 mai 2021 à Fontainebleau.

TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

Mr PINEAU Michel, François décédé le 12 décembre 2020 à Montereau,
Mme COSTELLA veuve SALVANT Dominique, Joséphine, Livia décédée le 11 janvier 2021 à Saint - Etienne - Du - Grès,
Mme MOREIRA DA SILVA veuve LEITE LATA Isaura décédée le 14 janvier 2021 à Montereau,
Mme WROBLEWSKI épouse DUPRAT Paulette, Pierrette décédée le 11 mars 2021 à Montereau,
Mr DESNOYERS Alain, André décédé le 15 avril 2021 à Corbeil-Essonnes.

DÉCÈS SUR LA COMMUNE

Mr BIDARD Claude, Pierre, Albert décédé le 5 décembre 2020 à la Maison de retraite,
Mr TITONE Robert décédé le 8 décembre 2020 à la Maison de retraite,
Mr MARTINEZ François - José, Jean - Henri décédé le 11 décembre 2020 à Dormelles,
Mr CHANIOT Serge, Louis décédé le 3 janvier 2021 à la Maison de retraite,
Mme MOKRACKI veuve VILLETTE Andrée, Denise, Françoise décédée le 5 février 2021 à la maison de retraite,
Mme HÉLY veuve DEYSSON Jacqueline, Marguerite décédée le 1 mai 2021 à la Maison de retraite,
Mr FARDAO René, Yvon décédé le 10 février 2021 à Dormelles.

Fermeture de nos commerces cet été :

Boulangerie : Du mardi 3 août au mercredi 25 août inclus

Auberge :
Du mercredi 11 août au soir au mercredi 1^{er} septembre inclus



Fermeture du secrétariat de la mairie :

Du 2 au 15 août inclus.

Trait d'union n° 80, la vie à Dormelles et dans ses hameaux.
ISSN 1265 - 3659 - n° presse 11P94

Siège Social : Mairie 14 Rue de la Mairie - 77130 Dormelles.

Directeur de la publication : Francis LARGILLIERE.

Rédactrice : Sylvie LOISON LARGILLIERE

Comité de rédaction : Hélène URION-NOËL, Serge AURICH-DANNA, Luc RICHARD, Nadine LEMBERTON, Isabel BUC, Bernard MIGATA, Widiane LAQLACH, Caroline GAUDILLERE, Jennifer LANTIER
Ont collaboré à ce numéro : Jérémie MAHÉ, Nadine DESBORDES, les enfants du Cm1.